

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_250808_072

portant sur

AVENANT N°2 AU LOT N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU PARC DU GRÉZAC

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n°MLDC_241024_113 du 24 octobre 2024 relative à l'attribution à la société ETPA MÉDITERRANÉE du lot n°1 du marché de travaux pour la réalisation du parc du Grézac,

VU la décision du Maire n°MLDC_250523_048 du 23 mai 2025 relative à la conclusion de l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux pour la réalisation du parc du Grézac,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent des plus-values sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°2 au lot n°1 du marché de travaux pour la réalisation du parc du Grézac avec la société ETPA MÉDITERRANÉE afin d'intégrer des travaux supplémentaires, rendus nécessaires en cours d'exécution du marché,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°2 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à quinze-mille-trois-cent-cinquante-cinq euros Hors Taxes (15 355,00 € HT) soit dix-huit-mille-quatre-cent-vingt-six euros Toutes Taxes Comprises (18 426,00 € TTC), introduit un écart de trois virgule quatre-vingt-quatorze pour cent (3,94%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à quatre-cent-cinq-mille-trois-cent-quatre-vingt-trois euros HT (405 383,00 € HT) soit quatre-cent-quatre-vingt-six-mille-quatre-cent-cinquante-neuf euros soixante centimes TTC (486 459,60 € TTC),

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 21, article 2138,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250808-lmc120966-AR-1-

Fait à Lodève, le huit aout deux mille vingt-cinq,

1
Date de télétransmission : 08/08/25
Date de publication : 14/08/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2 ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE LODEVE
Place de l'hôtel de ville
34700 LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ETPA MEDITERRANEE
Montimas CR61 – Domaine la Caumette
34500 BEZIERS

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

2024TVX013 - REALISATION DU PARC DU GREZAC / LOT 01

■ Date de la notification du marché public : 20/11/2024

■ Durée d'exécution du marché public : 10 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 381 827,20 €
- Montant TTC : 458 192,64 €

AVENANT n°1

● Montant avec avenant 01 du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 390 028,00 €
- Montant TTC : 468 033,60 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailier toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

- Poste : 1.2.4 : **Moins-value pour le non remplacement du portail des pompiers**

La non réalisation de cette prestation fait une moins-value de 500 € HT

- Poste : 1.11.3 : **Nivellement, traitement de sol et réglage de la plateforme du City Parc**

La portance de la plateforme existante ne permettait pas de recevoir les équipements des terrains de sports.

Une reprise de cette surface de 920 m² a été nécessaire

Montant HT : 10 860,00 €

- Poste : 1.11.4 : **Réfection des caniveaux coté pompiers**

Demande complémentaire de la maîtrise d'ouvrage

Montant HT : 4 995,00 €

TOTAL +/- values = 15 355,00 € HT soit 18 426,00 €

Le présent avenant est conclu conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieure à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **15 355,00 €**
- Montant TTC : **18 426,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant / marché avenant n°1 = **3,94%**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **405 383,00 €**
- Montant TTC : **486 459,60 €**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.